

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-7-5-1

Séance du lundi 1 juillet 2019

FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE

SIXIEME PROGRAMMATION 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2016-4-1-2 du 14 octobre 2016 relative à la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2016 et à la validation des autorisations de programme du Fonds Cantonal d'Investissement,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2016-4-5-2 du 14 octobre 2016 relative à la création du Fonds Cantonal d'Investissement et à l'adoption de son règlement,

VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2017-11-5-2 du 8 décembre 2017 modifiant, à partir du 1^{er} janvier 2018, le Fonds Cantonal d'Investissement (FCI) en Fonds de Solidarité Territoriale (FST),

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-4-5-2 du 19 octobre 2018 relative à la solidarité territoriale haut-rhinoise – Modification du Fonds de Solidarité Territoriale,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2018-11-5-3 du 7 décembre 2018 portant approbation de la 9^{ème} programmation 2018 des subventions accordées au titre du Fonds de Solidarité Territoriale,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-8-6-2 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Action territorialisée,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 14 juin 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la sixième programmation pour l'année 2019 des projets relevant du Fonds de Solidarité Territoriale,
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 28 200 €, telles que détaillées dans les listes jointes en annexe de la présente délibération,
- Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les imputations budgétaires correspondantes, qui relèvent du programme F231, sont détaillées dans les listes jointes en annexe de la présente délibération.
- Approuve le changement d'objet de la subvention allouée initialement à la Ville de MULHOUSE pour le réaménagement partiel de la place Hauger du quartier Drouot par la Commission permanente du 7 décembre 2018. Cette subvention sera désormais affectée à la mise en place de planchas électriques au jardin partagé avenue Roger Salengro et dans le square Odile Hubler du quartier Drouot, conformément à la demande de la ville de MULHOUSE. Le montant de subvention accordée reste inchangé à 14 648 € et correspond à un taux de 60 % d'un montant subventionnable de 24 414 € HT. Les autres dispositions et la répartition du soutien financier entre élus départementaux du canton de MULHOUSE-3 ne sont pas modifiées.

La Présidente



Brigitte KLUNKERT

Adopté à l'unanimité